

Séance du 17 décembre 2019 - 18h00

Délibération N°2019/114

Date de convocation : 03 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la Maison Familiale Rurale du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Etaient présents (57 titulaires - 1 suppléant) :**

Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Laurent LOIGNON
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Alban BAJODEK
Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME	Alain RIQUET	Francis STOCLET
Martine THUILLEZ	Alain GOETGHELUCK	Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Patrice BONIFACE	Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER
Charles BLANGIS	Laurent COULON	Annie DORLOT
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Marc PLATEAU
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Didier BLEUSE	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Jean-Pierre RICHEZ	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX	Pascal ROELS
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET
Chantal WAYEMBERGE-MAILLY		

**Membres excusés (2) :**

Marie-Lise MARLIOT, Francis GOURAUD

**Membres absents (7) :**

Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC, Sandrine TRIOUX, Gérard TAISNE, Karine ELOIR, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

**Membres ayant donné procuration (8) :**

Alexandre BASQUIN à Vincent WAXIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Janine TOURAINNE à Pascal FOULON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Maurice DEFAUX à Daniel CATTIAUX

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

**Délibération n°2019/114 : Portant adhésion des communes de Banteux, Béthencourt, Beaumont-en-Cis, Caudry et Quiévy au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin (SMABE) au titre de la compétence « Ruissellement et érosion des sols »**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de la compétence « Ruissellement et érosion des sols », les communes suivantes :

- Quiévy
- Béthencourt
- Caudry
- Beaumont en Cambrésis
- Banteux

Ont décidé d'adhérer au SMABE pour cette compétence.

Pour rappel, cette compétence est du ressort communal.

*Vu le code de l'environnement, dont l'article L211-7, 4°,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

**Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'adhésion des communes de Banteux, Béthencourt, Beaumont-en-Cambrésis, Caudry et Quiévy au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin (SMABE) au titre de la compétence « Ruissellement et érosion des sols ».**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 23 décembre 2019 et de la publication le  
23 décembre 2019  
Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 23 décembre 2019

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

**Annexe 2019/114 : Courrier du SMABE et délibération**



**SMABE**

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Ercin  
 13, rue Berthelot 59157 Beauvois en Cambrésis  
 ☎ 03.27.85.29.02 - ☎ 03.27.85.85.25

**REÇU**  
 23 DEC 2019

Beauvois, le **2 8 NOV. 2019**

Monsieur Serge SIMON  
 Président de la Communauté d'Agglomération  
 du Cautrès-Catess  
 ZA Le Bour des Dix Neuf

**BEAUVOIS EN CIS**

NREF: COM. DUA3-smabe.19.091

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous notifier la délibération adoptée par le Comité Syndical du SMABE lors de sa réunion du 21 novembre 2019 pour l'adhésion des communes de Banteux, Beaumont en Cis, Behencourt, Caudry et Quevry.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres du SMABE doivent être consultées étant entendu qu'elles disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces adhésions.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir rétablir votre Conseil Communautaire afin de statuer sur ces demandes d'adhésion et m'adresser ensuite la délibération correspondante.

Vous en remerciant d'avance,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Votre courrier doit être adressé à :  
 Monsieur le Président du S. M. A. B. E.  
 Mairie de Beauvois en Cambrésis - 13, rue Berthelot 59157 Beauvois en Cambrésis.

Département	NORD
Arrondissement	CAMBRAI
Nombre de Mandats	
En exercice	38
Plein	24
Vacants	24
Date de renouvellement	6-11-2019
Dans la commune	08.11.2019

Objet de la délibération  
 Adhésion de commune au SMABE pour la compétence « rattachement des eaux et érosion des sols »  
 N° 2019/015

Avis rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Cambrai le **2 8 NOV. 2019** en Préfecture de la Région Nord-Pas de Calais le **2 8 NOV. 2019**

**S. M. A. B. E.**  
 Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Ercin  
 N° 2019/015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**  
 Séance du **21 Novembre 2019**  
**2 8 NOV. 2019**

Le jour et lieu de la séance : le 21 novembre 2019 à 18 heures 30

Le Comité Syndical a approuvé le projet de délibération ci-dessous.

Président : Christian PAVEN

Membres présents : DEJARDIN - DEJARDIN - HERBET - REMY - TONDOR - WAZEMME - CAUCHI - FAUCON - PELLETIER - BUISSE - SAISON - PLET - GEYARD - SARRON - COUVELLE - GOUJON - MACHO - BLANON - RONZEL - BLART - ROELS - FOUSSIER - COURET

Membres absents : JACQUEMIN - FÉCQUEUX - LAMOURET - DENNEZ.

M. DEJARDIN a été élu secrétaire.

Le Président rappelle à l'assemblée que les nouveaux statuts du SMABE, approuvés par arrêté préfectoral daté du 15 mai 2019, ont notamment eu pour effet de transformer le SMABE en syndicat à la carte doté de deux compétences optionnelles pouvant être exercées de manière distincte :

- la compétence GEMAPI
- la compétence « rattachement et érosion des sols »

La Communauté d'Agglomération du Cautrès-Catess n'étant rattachée au SMABE que la seule compétence GEMAPI, la compétence « rattachement et érosion des sols » relève du champ d'intervention communale.

Après sur ce point, certaines communes de la Communauté d'Agglomération du Cautrès-Catess ont décidé d'adhérer au syndicat pour cette seule compétence ; il s'agit de Quevry, Caudry, Behencourt et Beaumont en Cis auxquelles il convient d'ajouter Banteux (qui fait partie de la Communauté d'Agglomération de Cambrai) où le SMABE intervient déjà par le biais d'une convention.

Il appartient donc au Comité Syndical de se prononcer sur l'adhésion de ces cinq communes conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par 23 voix pour et 1 abstention, le Comité Syndical accepte l'adhésion des communes de Banteux, Beaumont en Cis, Behencourt, Caudry et Quevry pour la compétence B : rattachement et érosion des sols.

Sur ce, le Président a été élu.  
 Au registre ont été déposés les documents suivants :  
 Pour copie conforme,  
 Le Président,  
 Christian PAVEN

